

# Diplôme Inter Universitaire (DIU)

## RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉTUDES

Année universitaire 2022-2023

Vu l'avis du conseil d'Institut du 05/10/22

Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du 15/11/22

**CHAMP :**

Sciences Technologie et Santé en Environnement Tropical

Culture, Territoire et Sociétés plurielles dans l'océan Indien

**DIPLÔME :**

Diplôme inter-universitaire (DIU)

**NIVEAU(X) :**

1<sup>ère</sup> année  2<sup>ème</sup> année  3<sup>ème</sup> année

**INTITULÉ :**

DIU "Professeurs des lycées et collèges stagiaires - entrée dans le métier"

DIU "Conseiller principal d'éducation stagiaire - entrée dans le métier"

DIU "Professeurs d'école stagiaires - entrée dans le métier"

**RÉGIME :**

formation initiale ;  formation continue

**MODALITÉS :**

présentiel ;  distanciel ;  hybride ;  alternance

**RESPONSABLE(S)** Ludovic DELÉPINE

**PÉDAGOGIQUE(S) :** [ludovic.delepine@univ-reunion.fr](mailto:ludovic.delepine@univ-reunion.fr)

**GESTIONNAIRE(S)** 1D : Corine BAILLY-BAZIN  
[corine.bailly-bazin@univ-reunion.fr](mailto:corine.bailly-bazin@univ-reunion.fr)

**PÉDAGOGIQUE(S) :** 2D - EE : Christiane DIJOUX  
[christiane.dijoux@univ-reunion.fr](mailto:christiane.dijoux@univ-reunion.fr)

# Préambule

Le règlement spécifique des études a pour objectif de compléter et de prolonger le règlement général des études (RGE) en fixant, pour chacune des formations, les dispositions particulières liées notamment, aux conditions d'admission, à l'inscription pédagogique, à l'organisation des enseignements et aux contrôles de connaissances et des compétences. Il ne se substitue pas à lui.

## 1. Dispositions générales

### 1.1 Les conditions d'admission

CONDITIONS D'ADMISSION	
<b>Modalités particulières à préciser le cas échéant</b>	<p>L'inscription au DIU est ouverte aux publics suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- les lauréats titulaires d'un autre master que le master MEEF ;</li><li>- les lauréats de concours dispensés de la détention d'un master (lauréats de certains concours technologiques et professionnels, lauréats des concours internes ne justifiant pas d'une expérience significative d'enseignement, parents de trois enfants, sportifs de haut niveau, lauréats du troisième concours) ;</li><li>- les membres des autres corps de la fonction publique détachés dans un corps enseignant.</li></ul> <p>Cas particuliers de l'année scolaire 2022-2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- lauréats de sessions précédentes en situation de report ou de renouvellement de stage</li></ul>

### 1.2 L'inscription

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ET PÉDAGOGIQUE	
<b>Modalités complémentaires à préciser</b>	<p>L'accès à la formation est subordonné à une inscription administrative selon les modalités indiquées par l'INSPÉ de La Réunion.</p> <p>L'inscription pédagogique aux différents enseignements suivis est effectuée au plus tard avant le 30 septembre 2022.</p> <p>En DIU 1er degré, les demandes de dispense de cours doivent être enregistrées au Pôle Pédagogie de l'INSPÉ au moment de cette inscription. L'étudiant devra justifier d'acquis équivalents au contenu des cours dont il sollicite la dispense.</p> <p>L'ensemble des choix arrêtés lors de cette inscription pédagogique est définitif. La décision est notifiée à l'étudiant. En cas de réclamation, ce dernier dispose d'un délai de 8 jours pour demander une révision de la décision d'équivalence.</p> <p>En DIU 2nd degré et CPE, il n'y a pas de dispense de cours possible.</p>

## 1.3 Objectifs de la formation

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET PROFESSIONNELS DE LA FORMATION

La formation permet aux lauréats des concours de recrutement **non titulaires d'un master MEEF** de développer, pendant leur année de stage comme fonctionnaire stagiaire, les compétences professionnelles attendues en vue d'une titularisation en tant que professeur ou CPE.

La formation articule des enseignements théoriques et pratiques avec un stage alterné en responsabilité. Pendant les périodes de formation, les stagiaires sont dispensés des obligations de service du corps d'accueil.

Ces agents bénéficient d'un parcours de formation lié à l'alternance de 220 à 250 heures annuelles en application de l'arrêté du 18 juin 2014 susvisé, qui prend la forme d'un diplôme inter-universitaire (DIU).

## 2. Organisation des enseignements

### 2.1 Organisation générale

<b>Nombre d'UE</b>	<i>cf.</i> maquettes en <b>annexe 1</b>
<b>Volume horaire étudiant de la formation par année</b>	DIU Professeurs des écoles stagiaires - entrée dans le métier : 250h DIU Conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier : 220h DIU Professeurs des lycées et collèges stagiaires - entrée dans le métier : 250h

### 2.2 Composition des enseignements

Se reporter aux maquettes de formation en **annexe 1**.

#### Commentaires sur certains éléments du tableau des MCCC

Il est prévu une session unique d'évaluation. L'évaluation des compétences observées s'effectuera selon les modalités définies en **annexe 2**.

## 2.3 Assiduité aux enseignements

ASSIDUITÉ, MODALITÉS ET JUSTIFICATIFS D'ABSENCE	
<b>Aux CM</b>	<input checked="" type="checkbox"/> obligatoire ; <input type="checkbox"/> facultative
<b>Aux TD</b>	<input checked="" type="checkbox"/> obligatoire ; <input type="checkbox"/> facultative
<b>Aux TP</b>	<input type="checkbox"/> obligatoire ; <input type="checkbox"/> facultative
<b>Dispense d'assiduité</b>	Les dispenses d'assiduité sont accordées selon la procédure fixée par le Pôle Pédagogie de l'INSPÉ (voir article 1.2).
<b>Modalités et justificatifs d'absence</b>	<p>Les fonctionnaires stagiaires étant rémunérés, ils sont soumis à une obligation d'assiduité de cours pendant leur année de formation en alternance. Ils doivent donc assister à tous les enseignements. Ils ont également une obligation d'assiduité en établissement.</p> <p>En cas d'absence, le professeur stagiaire doit se conformer aux démarches suivantes auprès de l'INSPÉ et/ou l'établissement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer de l'absence dès que possible l'INSPÉ et l'établissement scolaire.</li> <li>- Transmettre, dans les 2 jours qui suivent l'absence, l'imprimé CERFA de l'arrêt de travail volet 2 ou 3 complété par un médecin à la direction de l'établissement pour envoi à l'inspection pour les stagiaires du 1er degré, ou au chef d'établissement pour les stagiaires du 2nd degré. Dans tous les cas, transmettre la photocopie du justificatif d'absence au Pôle Pédagogie de l'INSPÉ.</li> <li>- Toute absence prévue doit être formulée à l'avance (5 jours minimum) accompagnée des justificatifs au pôle pédagogie ou à l'établissement en fonction de votre situation.</li> </ul> <p>Il est précisé qu'il sera procédé ponctuellement à des vérifications de la validité des justificatifs auprès des organismes émetteurs. L'usage de faux documents sera pris en compte par les jurys de diplôme et pourra faire l'objet d'une sanction auprès de la section disciplinaire de l'établissement.</p>

## 3. Règles d'acquisition des compétences

### 3.1 Modalités de contrôle des compétences

3.1.1 MODALITÉS DE CONTRÔLE DES COMPÉTENCES	
L'acquisition des connaissances et des compétences est évaluée selon les modalités suivantes :	
Évaluation terminale	<input type="checkbox"/> OUI ; <input checked="" type="checkbox"/> NON
Évaluation continue avec la possibilité d'un contrôle terminal	<input checked="" type="checkbox"/> OUI ; <input type="checkbox"/> NON  Il est prévu une session unique d'évaluation.  Les étudiants sont évalués par compétences. La liste des compétences professionnelles que le fonctionnaire stagiaire doit développer est fixée par le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (BO du 25 juillet 2013). Ces compétences sont présentées en annexe.  La validation du DIU prend en compte les évaluations formatives ou certificatives, et les compétences observées lors des visites des tuteurs.  Les absences aux évaluations de compétences empêchent la validation des compétences correspondantes.
Évaluation continue intégrale	<input type="checkbox"/> OUI ; <input checked="" type="checkbox"/> NON

## 4. Résultats

### 4.1 Les jurys

LES JURYS	
Modalités sur la délibération à préciser	<p>Le jury est composé de formateurs intervenant dans le diplôme et est placé sous la responsabilité d'un président de jury désigné par arrêté du Président de l'Université de la Réunion.</p> <p>Le jury se réunit à la fin de l'année et prononce la délivrance du diplôme.</p> <p>Le jury est souverain, il n'a pas l'obligation de motiver ses décisions.</p> <p>Le jury ne peut valablement délibérer que si au moins 3 de ses membres sont présents.</p>

## 4.2 Modalités d'obtention du diplôme

<b>MODALITÉS D'OBTENTION DU DIPLÔME</b> <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
<b>Modalités à préciser</b>	L'obtention du diplôme repose sur la validation des compétences précisées dans <b>l'annexe 2</b> .

## 4.3 Communication des résultats

<b>COMMUNICATION DES RÉSULTATS</b> <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
<b>Modalités à préciser</b>	<p>Toute correspondance de l'université à l'étudiant est adressée soit par voie postale à son adresse permanente, soit par voie électronique à son adresse électronique hébergée par l'université de La Réunion (numéro_étudiant@co.univ-reunion.fr).</p> <p>Les résultats sont communiqués sur l'espace numérique de travail de l'étudiant selon le calendrier de l'institut.</p> <p>Tout résultat qui serait communiqué avant la tenue des jurys d'examens reste provisoire et donc « sous réserve de délibération du jury ».</p>

DIU « Professeurs d'école stagiaires - entrée dans le métier »

	Heures étudiants	Répartition	
		CM	TD
<b>UE 1 CADRE ET CONTEXTE</b> <i>Le professeur et le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale</i>	<b>84</b>	<b>0</b>	<b>84</b>
<b>Connaître le métier d'enseignant - Ref. compétences</b>	<b>44</b>	<b>0</b>	<b>44</b>
Journées d'accueil			6
Acquérir les postures et gestes professionnels du professeur des écoles			16
Connaître les élèves et les processus d'apprentissage (maternelle et élémentaire)			16
Environnement professionnel en maternelle et en élémentaire			6
<b>Connaître la laïcité, les valeurs de la République et les contextes de l'enseignement</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>40</b>
Principe de laïcité et valeurs de la République ( <i>dont égalité filles/garçons</i> )			20
Contextualisation <i>Contribution à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative</i>			10
Ecole inclusive <i>Scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction</i>			10
<b>UE 2 LES SAVOIRS DIDACTIQUES ET PROFESSIONNELS</b> <i>Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages</i>	<b>150</b>	<b>0</b>	<b>150</b>
<b>Construire les savoirs disciplinaires et leur didactique dans le cadre de la polyvalence du professeur des écoles et des enseignements à dispenser</b>	<b>150</b>	<b>0</b>	<b>150</b>
Construire et analyser des situations d'enseignement-apprentissage en français			25
Construire et analyser des situations d'enseignement-apprentissage en mathématiques			25
<b>Polyvalence, construire et analyser des situations d'enseignement-apprentissage :</b>			
- EPS			10
- Arts plastiques			10
- Éducation musicale			10
- Histoire/Géographie/EMC			10
- Sciences et technologie			10
- LVE Anglais ou Espagnol			10
Projet interdisciplinaire / Actions thématiques			20
Arts et Culture (DACOI)			0
Construire et analyser des situations d'enseignement-apprentissage faisant appel au numérique (volet 1 INSPÉ de la certification PIX+Édu)			10
Le numérique au service des apprentissages disciplinaires et des projets			10
<b>UE 3 PRATIQUES REFLEXIVES</b> <i>Le professeur et le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel</i>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>16</b>
<b>Analyse réflexive de la pratique professionnelle en appui sur des travaux de recherche</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>12</b>
Écrit professionnel réflexif			12
<b>Suivi de la pratique professionnelle</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
Visites de classe (réfèrent INSPÉ)			4
<b>FORMATION COMPLEMENTAIRE</b>			
Cours Magistaux de l'UE1 dispensés en Master MEEF disponibles sur la plateforme Moodle			
<b>Total</b>	<b>250</b>	<b>0</b>	<b>250</b>

**DIU**

**"Professeurs des lycées et collèges stagiaires - entrée dans le métier"**

	Heures étudiants	CM	TD
<b>UE 1 CADRE ET CONTEXTE</b>			
<i>Le professeur et le CPE, acteurs de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale</i>	<b>84</b>	<b>0</b>	<b>84</b>
Connaître le métier d'enseignant - Ref. compétences	<b>44</b>	<b>0</b>	<b>44</b>
Journées d'accueil	6		6
Acquérir les postures et gestes professionnels	16		16
Connaître les élèves et les processus d'apprentissage	16		16
Environnement professionnel (Acteurs - instances - vie scolaire - droits - sanctions/punitions)	6		6
Connaitre la laïcité, les valeurs de la République et les contextes de l'enseignement - Ref. compétences	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>40</b>
Principe de laïcité et valeurs de la République ( <i>dont égalité filles/garçons</i> )	20		20
Contextualisation			
<i>Contribution à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative</i>	10		10
Ecole inclusive			
<i>Scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction</i>	10		10
<b>UE 2 LES SAVOIRS DIDACTIQUES ET PROFESSIONNELS</b>			
<i>Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages</i>	<b>150</b>	<b>0</b>	<b>150</b>
Construire et analyser des situations d'enseignement-apprentissage	100		100*
Usages avancés et spécialisés des outils numériques	20		20
Arts et Cultures	0		
Actions thématiques - journées transversales	30		30
<b>UE 3 PRATIQUES REFLEXIVES</b>			
<i>Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel</i>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>16</b>
Analyse réflexive de la pratique professionnelle en appui sur des travaux de recherche - Ref. compétences	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>12</b>
Ecrit professionnel réflexif	12		12
	0		0
Suivi de la pratique professionnelle	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
Visites (réfèrent)	4		4
<b>FORMATION COMPLEMENTAIRE</b>			
Cours Magistraux de l'UE1 dispensés en Master MEEF disponibles sur la plateforme Moodle			
	<b>250</b>	<b>0</b>	<b>250</b>

\* volume horaire englobant le travail autonome, le travail collectif et divers ateliers dont les ateliers d'analyse de pratique (30h minimum)



DIU

"Conseiller principal d'éducation stagiaire - entrée dans le métier"

	Heures étudiants	CM	TD
<b>UE 1 CADRE ET CONTEXTE</b> <i>Le professeur et le CPE, acteurs de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale</i>	<b>84</b>	<b>0</b>	<b>84</b>
Connaître le métier d'enseignant - Ref. compétences	<b>44</b>	<b>0</b>	<b>44</b>
Journées d'accueil	6		6
Acquérir les postures et gestes professionnels	16		16
Connaître les élèves et les processus d'apprentissage	16		16
Environnement professionnel <i>(Acteurs - instances - vie scolaire - droits - sanctions/punitions)</i>	6		6
Connaître la laïcité, les valeurs de la République et les contextes de l'enseignement - Ref. compétences	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>40</b>
Principe de laïcité et valeurs de la République <i>(dont égalité filles/garçons)</i>	20		20
Contextualisation <i>Contribution à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative</i>	10		10
Ecole inclusive <i>Scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction</i>	10		10
<b>UE 2 LES SAVOIRS DIDACTIQUES ET PROFESSIONNELS</b> <i>Le CPE animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves</i>	<b>120</b>	<b>0</b>	<b>120</b>
Construire et analyser des situations d'éducation médiation	70		70*
Usages avancés et spécialisés des outils numériques	20		20
Arts et Cultures	0		
Actions thématiques - journées transversales	30		30
<b>UE 3 PRATIQUES REFLEXIVES</b> <i>Le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel</i>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>16</b>
Analyse réflexive de la pratique professionnelle en appui sur des travaux de recherche - Ref. compétences	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>12</b>
Ecrit professionnel réflexif	12		12
Suivi de la pratique professionnelle	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
Visites (réfèrent)	4		4
<b>FORMATION COMPLEMENTAIRE</b>			
Cours Magistaux de l'UE1 dispensés en Master MEEF disponibles sur la plateforme Moodle			
	<b>220</b>	<b>0</b>	<b>220</b>

\* volume horaire englobant le travail autonome, le travail collectif et divers ateliers dont les ateliers d'analyse de pratique (30h minimum)

**Champ** Cultures, territoires et sociétés plurielles dans l'océan Indien

**Diplômes** DIU "Professeurs des lycées et collèges stagiaires - entrée dans le métier"  
DIU "Conseiller principal d'éducation stagiaire - entrée dans le métier"  
DIU "Professeurs d'école stagiaires - entrée dans le métier"

**Niveaux de compétence** Niveau 1 : la compétence n'est pas encore maîtrisée  
Niveau 2 : la compétence est maîtrisée  
Le degré de maîtrise minimum requis pour chaque compétence obligatoire est le niveau 2 : « maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique ».

## Modalités de contrôle des compétences

	Niveau de compétence à valider pour l'obtention du D.I.U.		Autres compétences à évaluer si observées	
	Suivi individuel de la pratique professionnelle	Volet INSPÉ PIX+Édu	Suivi individuel de la pratique professionnelle	Volet INSPÉ PIX+Édu
<b>Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation</b>				
CC1. Faire partager les valeurs de la République	niveau 2			
CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'établissement scolaire.	niveau 2			
CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage	niveau 2			
CC4. Prendre en compte la diversité des élèves	niveau 2			
CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation			niveau 1 ou 2	
CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques	niveau 2			
CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication	niveau 2	niveau 2		
CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier			niveau 1 ou 2	
CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier		niveau 2	niveau 1 ou 2	
CC10. Coopérer au sein d'une équipe			niveau 1 ou 2	
CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative			niveau 1 ou 2	
CC12. Coopérer avec les parents d'élèves			niveau 1 ou 2	
CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école			niveau 1 ou 2	
CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	niveau 2	niveau 2		
<b>Compétences communes à tous les professeurs</b>				
P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique	niveau 2	niveau 2		
P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement	niveau 2			
P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves	niveau 2	niveau 2		
P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves	niveau 2	niveau 2		
P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves			niveau 1 ou 2	niveau 1 ou 2
<b>Compétences spécifiques aux conseillers principaux d'éducation</b>				
C1. Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps	niveau 2			
C2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement	niveau 2			
C3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement	niveau 2			
C4. Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire			niveau 1 ou 2	
C5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif	niveau 2			
C6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative	niveau 2			
C7. Participer à la construction du parcours des élèves	niveau 2			
C8. Travailler dans une équipe pédagogique	niveau 2			
<b>Compétences spécifiques aux professeurs documentalistes</b>				
P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique	niveau 2	niveau 2		
P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement	niveau 2			
P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves	niveau 2	niveau 2		
P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves	niveau 2	niveau 2		
P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves			niveau 1 ou 2	niveau 1 ou 2
D1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information	niveau 2			niveau 1 ou 2
D2. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir	niveau 2			
D3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement	niveau 2			
D4. Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international	niveau 2			